

Accusé de réception en préfecture
087-218707008-20201110-D2020-63-DE
Date de télétransmission : 16/11/2020
Date de réception préfecture : 16/11/2020

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2020-63 en date du 10/11/2020 portant désignation d'un délégué à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes de Noblat :

Le Conseil Municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 10 Novembre 2020, à 18H30, suivant convocation en date du 04 Novembre 2020, sous la présidence du Maire, M. FAUCHER Alain.

Présents: MM. FAUCHER Alain, AUBERGER Marie-Sophie, THEYS Antony, DUFOUR Dominique, LATOUR Christelle, JACQUET Michel, ALLAMARGOT Béatrice, DESROCHE Roger, BLIN Matthieu, BESSE Magali, JAUNEAU Bernard, GILLES Dominique, CASTANET Christine, DUBREUIL Marc, ARMAND Thierry.

Mme Magali BESSE a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	15	0	15	14	14	0

Le Maire expose au Conseil Municipal que la Communauté de Communes de Noblat doit instituer une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, que l'organe délibérant de l'EPCI détermine la composition de la commission et que chaque commune membre doit disposer d'au moins un représentant issu de son Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général des Impôts,
VU l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,
VU l'arrêté préfectoral du 17 octobre 2019 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,
VU le décret 2005-1145 du 9 septembre 2005, modifiant le décret 85-924 du 30 août 1985, relatif aux établissements publics locaux d'enseignements,
Considérant la délibération du Conseil Communautaire du 22/07/2020 portant création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées qui sera composée de 13 membres avec 1 représentant par commune sauf Saint Léonard de Noblat 2 représentants,

DESIGNE M. Dominique GILLES pour représenter la commune auprès de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes de Noblat.

A La Geneytouse, le 16 novembre 2020

Le Maire,

Alain FAUCHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 16 novembre 2020.